

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 16 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit juillet à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 03 Septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 9 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Danièle BAYONNETTE, Nadine CAUZETTE, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

Excusé : 3 Marie Line BARRE, Rachel BIGNON, Christine BORTOLUSSI,

Pouvoirs : 1 Marie-Line BARRÉ à Jean-François THOMAS

Absents : 3 Isabelle BEN, Sylvain DABADIE, Jérémy LASSERRE,

Madame Yvette DUUVIGNAU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du 08 Juillet 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - Programme voirie 2015 : Présentation :

Monsieur Éric DELUC, 1^{er} Adjoint présente au conseil municipal le programme des travaux d'investissement programmés par la CCAA pour l'année 2015.

Le montant des travaux retenus pour notre commune s'élève à : 23 000 €

Ils concernent :

- Renforcement du virage du stade V.C. 19
- Monocouche au chemin V.C.43 Huéou sur 100m environ
- Bi Couche V.C. 4 Pétugé Route de Labarthète sur 330 m
- Grave Emulsion V.C.9 quartier Delalariou
- Pose d'une glissière bois au niveau de la fontaine la Hount de Cabana
- Enrochement du pont du Bégué V.C.9
- Grave Emulsion de trous VC 10 Louisot

Il indique que la commission "Appels d'Offres" de la CCAA a retenu l'entreprise COLAS pour la réalisation de ces travaux. Ce programme ne comprend les heures d'entreprise nécessaires pour effectuer les travaux de curage des fossés. Ceux-ci seront réalisés, en fonction des besoins, à la demande de la CCAA, par des entreprises locales après remise de devis.

Monsieur Éric DELUC indique que les travaux de fauchage des bas cotés et des accotements ont démarré sur notre commune. Ces travaux d'entretien, réalisés dans le cadre du fonctionnement sont effectués par l'entreprise Cauzette de Lelin-Lapujolle.

2 - Piscine : Bilan de la saison 2015 :

Monsieur le Maire présente le bilan des entrées à la piscine pour l'année 2015, comme indiqué ci-après :

Entrées:

• Enfants:	609 x 2 €	=	1 218,00 €
• Adultes:	750 x 3 €	=	2 250,00 €
• Visiteurs:	38 x 1 €	=	38,00 €
• Cartes Enfants	37 x 20 €	=	740,00 €
• Cartes Adultes	31 x 35 €	=	1 085,00 €
• Groupes:			
• Charmettes	34 x 2 €	=	68,00 €
• Lannux	39 x 1,50 €	=	58,50 e
•			

Recette:

5 457,50 €

Page 1 / 4

Madame Yvette DUVIGNAU, Présidente du Foyer Rural informe le Conseil Municipal du bilan financier de la vente des glaces et des boissons.

Le bilan dépenses / recettes s'élève à :

Dépenses : 747.31 € Recettes : 1682 €

RESULTAT : 934.69 €

Pour information, le résultat des entrées de la piscine de l'année 2014 s'élevait à : **4 143,00 €**

Malgré 1 jour de fermeture hebdomadaire le Dimanche, le résultat 2015 présente un solde positif de 1 314,50 € par rapport à l'année 2014, année où la piscine était ouverte tous les jours.

Cette différence s'explique par une météo beaucoup plus clémente en 2015.

En plus de la fermeture hebdomadaire du Dimanche, la piscine a été fermée seulement 3 jours en 2015 à cause de la météo.

3 - Budget de la commune 2015 : Situation au 01/09/2015 :

Monsieur le Maire présente la situation du budget 2015, au 01 Septembre comme ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	Voté	Réalisé
- Dépenses:	512 608,19 €	232 789,13 €
- Recettes:	512 608,19 €	264 100,64 €

Investissement:

- Dépenses:	173 512,82 €	38 216,79 €
- Recettes:	173 512,82 €	106 448,57 €

4 - Budget 2015 : Décision modificative :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant voté au compte 21534 (040) "Réseaux d'électrification" est insuffisant. Il manque la somme de 1 026,20 € pour régler au S.D.E.G. une dépense de desserte en électricité d'un bâtiment d'élevage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la somme de 1 026,20 € du compte 61521 (042) "Terrains" au compte recettes d'investissement 021.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le transfert proposé par monsieur le Maire et vote à l'unanimité des membres soit 10 voix (9 présents plus une procuration), la délibération de décision modificative.

5 - Assainissement Collectif : Information avancement des travaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de construction du réseau d'assainissement collectif.

L'entreprise BAYOL travaille actuellement sur la route départementale 136, entre la piscine et la route de Maumusson.

Le réseau au Sud du village en terrain privé est réalisé.

Des travaux complémentaires de réseau d'évacuation des eaux pluviales sont nécessaires en dessous des parcelles de la piscine et de construction d'un trottoir au carrefour de la RD 136 et la RD 144.

Ils seront réalisés dans le cadre du chantier par l'entreprise BAYOL.

Des réunions de chantier sont programmées tous les Mercredis à 9h00 sur le terrain.

6 - A.M.F. : Proposition de délibération de soutien pour le maintien des dotations aux communes :

La baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales impacte les investissements et les services publics locaux.

L'A.M.F. a décidé d'engager une journée nationale d'action le Samedi 19 Septembre 2015 dans toutes les communes et les intercommunalités ; elle propose aux Conseils Municipaux de voter une motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire soumet au vote la motion annexée en pièce jointe.

La délibération est votée à l'unanimité des membres soit 10 voix (9 présents plus une procuration),

7 - Dénomination des routes et rues des quartiers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les représentants de la Poste, à leur demande.

Ceux-ci souhaiteraient que la commune réalise la dénomination des voies communales et numérotation des immeubles. Ils se sont engagés à proposer une aide après signature d'une convention de partenariat.

A la date de la réunion la convention n'est pas reçue.

Le Conseil Municipal décide d'engager la démarche de dénomination des routes et rues des quartiers.

Jacques LASSERRE accepte de piloter le groupe composé par Christine BORTOLUSSI, Jean-François THOMAS, chargé de réfléchir à la dénomination des voies et d'établir un dossier qui sera proposé au Conseil Municipal pour validation.

8 - Bulletin Municipal 2015 :

Le Conseil Municipal s'est engagé à proposer un bulletin municipal chaque année.

Celui de 2014 ayant été distribué au début de l'année 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir au sommaire et de préparer dorénavant, le bulletin 2015.

Il est convenu que la Commission Communication se réunira à la Mairie le **Lundi 28 Septembre 2015 à 18h00**, en vue de préparer le sommaire de ce bulletin et de répartir la rédaction des articles.

9 - Travaux au local des associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux avancent pour la construction du local des associations.

Ces travaux sont effectués tous les samedis matin par les chasseurs. Monsieur Gérard LAMARRIGUE Conseiller Municipal assure le suivi des dépenses.

Pour rappel, le Conseil Municipal a voté une enveloppe de 15 000 € pour la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce local a été cambriolé durant le dernier week-end. Des dégâts au niveau des portes d'entrée, des projecteurs extérieurs ainsi que le vol de matériel et d'outillage appartenant à monsieur LAMARRIGUE sont à déplorer.

Une plainte est déposée et une déclaration de vol a été faite auprès de l'assurance de la Mairie.

10 - Travaux à la cantine de l'école :

Monsieur le Maire informe que durant les vacances d'été, la CCAA a réalisé des travaux importants de mise en conformité de la cantine de VIELLA, pour être en conformité avec les règles des services vétérinaires qui contrôlent ces établissements.

Ces travaux ont été en partie effectués par le nouvel agent technique embauché par la CCAA, avec l'aide des agents techniques de la commune.

Les repas des écoles de VIELLA, MAUMUSSON-LAGUIAN et SAINT MONT, sont confectionnés dans cette cuisine.

11 - Questions Diverses :

Le logement de l'étage de l'école maternelle a été loué à partir du 1^{er} Septembre 2015.

Le locataire souhaite disposer d'un espace dans la pelouse (commune) de ce logement.

Le Conseil Municipal souhaite que les deux locataires s'entendent pour répartir l'espace ; il ne souhaite pas qu'une clôture soit créée pour séparer la pelouse.

Monsieur le Maire informe que monsieur Benoît CORNETTE, agent communal, a été insulté par un habitant de la commune qui lui reproche de ne pas entretenir le fond du fossé au droit de sa propriété. Cette habitation étant situé en dehors des panneaux délimitant l'agglomération, cet entretien incombe au service du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal suggère à Monsieur CORNETTE de déposer une main courante ou une plainte à la Gendarmerie de RISCLE si cette personne l'insulte à nouveau.

Monsieur le Maire prendra contact avec le Chef de la Brigade de Gendarmerie de RISCLE pour l'informer des agissements de ce Viellonais.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 00.